

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 059-200041960-20241219-CC\_2024\_276-DE

S<sup>2</sup>LO

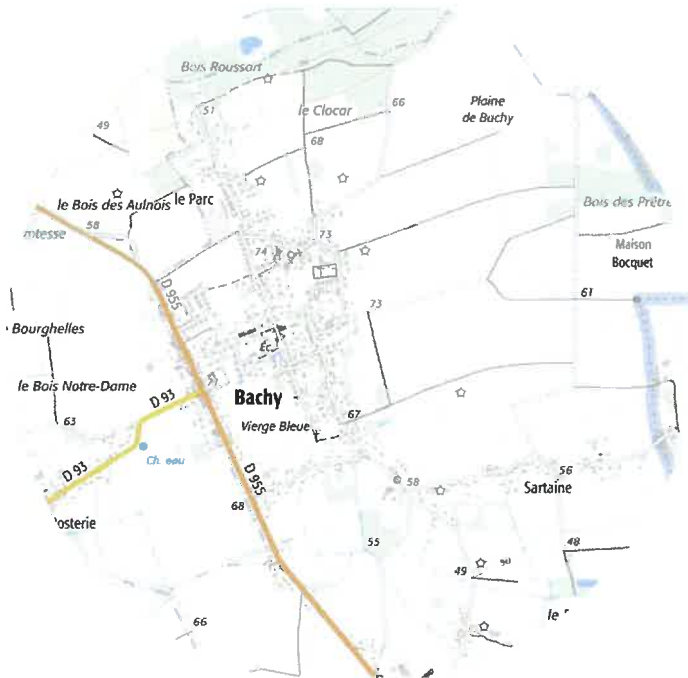


# COMMUNE DE BACHY

Communauté de Communes

Pèvèle Carembault

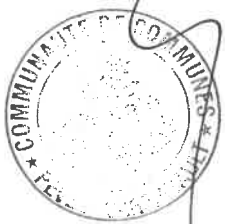
Révision allégée du PLU



## Mémoire en réponse aux Personnes Publiques Associées

Vu pour être annexé à la délibération du 16/12/2024  
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Pont-à-Marcq,  
Le Président,



Dossier 22065904

12/11/2024

réalisé par



Auddicé Urbanisme

ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin

03 27 97 36 39

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



ID : 059-200041960-20241219-CC\_2024\_276-DE

# COMMUNE DE BACHY

Communauté de Communes

Pévèle Carembault

Révision allégée du PLU

## Mémoire en réponse aux Personnes Publiques Associées

| Version                                              | Date       | Description |
|------------------------------------------------------|------------|-------------|
| Mémoire en réponse aux Personnes Publiques Associées | 12/11/2024 |             |

|            | Nom - Fonction                  | Date       | Signature |
|------------|---------------------------------|------------|-----------|
| Rédaction  | JJ – Urbaniste et sociologue    | 12/11/2024 |           |
| Relecture  | EP – Cheffe de projet urbaniste | 18/11/2024 |           |
| Validation | EP - Urbaniste                  | 20/11/2024 |           |

# TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1.
REPNSES APORTEES AUX OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES .....

5

CHAPITRE 2.
AVIS RENDUS .....

7

2.1

Avis de la Région Hauts-de-France .....

8

2.2

Avis de la MRAE .....

10

2.3

Avis du Département du Nord.....

11

2.4

Avis du Direction Départementale des Territoires et de la Mer .....

12

2.5

Avis de la Chambre du Commerce et de l’Industrie .....

13

2.6

Avis de la Chambre d’Agriculture .....

14

2.7

Avis de la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers .....

15

# **CHAPITRE 1. REPONSES APPORTEES AUX OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

Par délibération en date du 04 juillet 2022, la Communauté de Communes de Bachy a engagé une procédure de révision allégée du PLU de Bachy.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a été transmis aux Personnes Publiques Associées. Les PPA ayant transmis leurs réponses sont les suivantes :

- La Chambre d'Agriculture ;
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie du Nord (CCI) ;
- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;
- Le Département du Nord ;
- La Missions Régionales d'Autorité Environnementale (MRAE) ;
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ;
- La Région Hauts-de-France.

Les PPA n'ont formulé aucune observation concernant la procédure de révision allégée. En effet, plusieurs PPA ont choisi de ne pas émettre d'avis sur la procédure, tandis que les autres ont rendu un avis favorable, sans faire de remarques ou observations supplémentaires.

A noter, la CDPENAF a souligné la bonne prise en compte des remarques effectuées lors de la précédente consultation.

| Personne Publique Associée                                                                        | Avis                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Chambre d'Agriculture                                                                             | Absence d'observation l'avis est réputé favorable |
| Chambre de Commerce et de l'Industrie du Nord (CCI)                                               | Avis favorable                                    |
| Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) | Avis favorable                                    |
| Département du Nord                                                                               | Absence d'observation l'avis est réputé favorable |
| Missions Régionales d'Autorité Environnementale (MRAE)                                            | Absence d'observation l'avis est réputé favorable |
| La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)                                   | Absence d'observation l'avis est réputé favorable |
| La Région Hauts-de-France                                                                         | Absence d'observation l'avis est réputé favorable |

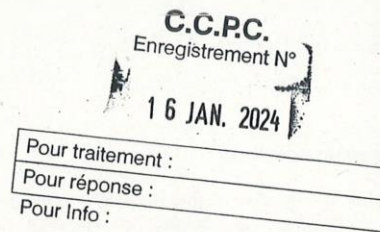
## CHAPITRE 2. AVIS RENDUS

## 2.1 Avis de la Région Hauts-de-France



Direction  
Agence Hauts de France 2040  
Service aménagement régional

Réf : AHDF-2023-032009  
Dossier suivi par : Stéphanie DEPREZ  
Tél : 03 74 27 15 32  
Mail : stephanie.deprez@hautsdefrance.fr



Monsieur Luc FOUTRY  
Président  
Communauté de communes Pévèle-Carembault  
Hôtel de Ville  
Place de Bicentenaire  
59710 PONT-A-MARCO

Amiens, le - 9 JAN. 2024

Objet : Projet de révision allégée n°4 du PLU de Bachy  
Projet de révision allégée n°1 de Ostricourt

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre sollicitation relative à la révision allégée des PLU de BACHY et de OSTRICOURT.

Les PLU sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi, la Région porte un intérêt à ce document stratégique.

Le SRADDET Hauts-de-France a été adopté le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet le 4 août 2020. Il est téléchargeable sur <https://2040.hautsdefrance.fr/download/srddet-adopte-en-2020/>.

Au titre de l'article L 4251-3 du CGCT et selon la hiérarchie des normes, le SRADDET s'impose au Schéma de cohérence territorial et à défaut au PLU. La Région a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire (qui intègre votre commune et le périmètre de votre PLU) que le SRADDET s'appliquera.

Pour la bonne application du SRADDET, la Région déploie des outils qui peuvent être utiles dans l'élaboration ou la révision de vos documents de planification et plus largement dans vos projets d'aménagement du territoire. Vous en trouverez la présentation ci-dessous :

Fiches de vulgarisation du SRADDET sur le site de l'Agence :

<https://2040.hautsdefrance.fr/decouvrez-la-collection-les-fiches-du-srddet/>

Outils d'observation et de cartographie (Géoterritoires, Géo2France), les ressources dans le portail Géo2France.

- le patrimoine d'ortho photographies aériennes : <https://www.geo2france.fr/portail/photographies-aeriennes>
- le patrimoine occupation du sol : <https://www.geo2france.fr/portail/patrimoine-des-donnees-doccupation-du-sol-en-hauts-de-france>
- l'accès aux fichiers foncier <https://www.geo2france.fr/portail/fichiers-fonciers-anonymises-0>

L'essentiel de ces données est consultable sur le site Géo2France (plateforme partenariale qui réunit des utilisateurs et des producteurs de données dans les Hauts-de-France : données géographiques, données statistiques, données ouvertes (open data) ou confidentielles) : <https://www.geo2france.fr/catalogue>.

.../...

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

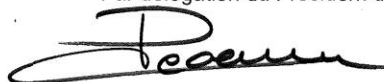
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

**Analyses prospectives :**

Des fiches d'analyses prospectives sont régulièrement élaborées par le service observation et prospective.  
Cette collection de fiches « Repères » (et d'autres ressources) sont téléchargeables sur :  
<https://2040.hautsdefrance.fr/ressources/>.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,



**Patricia LECOEUVE**  
Directrice

**N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet**

## 2.2 Avis de la MRAE



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Communauté de communes  
Pévèle Carembault  
Monsieur le Président  
141 rue nationale - BP 63  
59710 Pont-à-Marcq  
[contact@pevelecarembault.fr](mailto:contact@pevelecarembault.fr)  
[hrossi@pevelecarembault.fr](mailto:hrossi@pevelecarembault.fr)

Le 12 décembre 2023

Courriel : [ac-iddec.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ac-iddec.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité  
environnementale, suite à la consultation relative au projet de révision allégée n°4 du  
plan local d'urbanisme de la commune de Bachy (59)  
N° d'enregistrement Garance : 2023-7521

Monsieur le Président,

Vous avez saisi le 19 octobre 2023 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en  
objet.

Après en avoir délibéré collégalement le 12 décembre 2023, je vous informe qu'au vu du  
dossier et des retours des consultations, l'autorité environnementale ne produira pas d'avis  
avec observations.

Le présent courrier sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Philippe GRATADOUR

Copies : Préfecture du département du Nord  
DREAL Hauts-de-France

## 2.3 Avis du Département du Nord



Le Vice-Président

C.C.P.C.  
Enregistrement N°

27 NOV. 2023

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info :

**Monsieur Luc FOUTRY**  
Président  
Communauté de Communes Pévèle Carembault  
Hôtel de Ville  
Place du Bicentenaire  
59710 PONT A MARCQ

Lille, le 16 NOV. 2023

Cher

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.132-7 et L.132-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bachy.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Nicolas SIEGLER**  
Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire  
et du Canal Seine-Nord Europe

Ref : N° DTT-RUH 20230136, Direction Territoires et Transitions, nathalie.fagot@lenord.fr, Tél. : 03.59.73.82.45

lenord.fr

Conseil départemental du Nord - 51, rue Gustave Delory - 59047 Lille cedex - Tél. : 03 59 73 59 59 - @lenord.fr

## 2.4 Avis du Direction Départementale des Territoires et de la Mer

24/11/2023 08:59

### Modifications des documents d'urbanisme d'Ostricourt, Bachy, Templeuve et Landas.

BELGRAND Marc - DDTM 59/STC/BDP < @nord.gouv.fr>

Mer 22/11/2023 10:08

À : Horace Rossi < pevelecarembault.fr>

Cc : DIEVAL Lionel (Chef du service) - DDTM 59/STC <

DDTM 59/SEPAT/Urbanisme durable/PEENAF <

DDTM 59/STC/TM

@nord.gouv.fr>

@nord.gouv.fr>; LETOMBE Dorothée (Cheffe de pôle) -

@nord.gouv.fr>; MALBRANCQ Jérôme (Chef d'unité) -

Bonjour Monsieur Rossi,

Pour donner suite à nos échanges téléphoniques d'hier, je vous confirme l'absence de la DDTM aux deux prochaines réunions d'examen conjoint des PPA au sujet des révisions allégées des PLU d'Ostricourt (24/11) et de Bachy (23/11), pour lesquelles nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

La DDTM est contre le fait de supprimer l'obligation de 20% de LLS au vu de la faiblesse du taux  
LLS... depuis quelques années. A  
ne di...  
super...  
Bachy 2021, le dossier...  
un...  
est en transport comme T...  
Faire le vu...  
L...

Cordialement.

Marc BELGRAND

Référent territorial du Douaisis et de la Pévèle

Service Territorial Centre (STC)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Bâtiment tertiaire de l'arsenal 299 rue Saint-sulpice CS 20839 59508 DOUAI CEDEX

Tel : 03 20 39 59 50 - Mobile : 06 32 00 00 00

@nord.gouv.fr



PRÉFET  
DU NORD

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Nord

## 2.5 Avis de la Chambre du Commerce et de l'Industrie



La Présidente

C.C.P.C.  
Enregistrement N°

23 OCT. 2023

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info :

Monsieur Benjamin DUMORTIER  
Vice-Président de Pévèle-Carembault  
En charge de l'aménagement, du SCoT et du PLUI  
Communauté de Communes Pévèle Carembault  
Hôtel de Ville  
Place du Bicentenaire  
59710 PONT-A-MARCQ

Lille,  
Le 19 octobre 2023

Vos réf. : H.ROSSI

Objet : TRANSMISSION DU PROJET DE REVISION ALLEGEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBAINSME DE BACHY ET  
INVITATION A LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 10 octobre reçu le 16 suivi d'un mail le 18 octobre et vous confirme que nos services ont pris connaissance du dossier et n'ont aucune remarque à formuler sur ce projet.

Ce dossier ne concernant pas la thématique de développement économique, je tenais à vous informer que nous n'assisterons pas à la réunion du 23 novembre prochain en mairie de Bachy.

Vous souhaitant bonne réception de la présente

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Aurélie VERMESSE

grand-lille.cci.fr

CCI Grand Lille  
40 place du Théâtre | CS 60359 | 59020 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 77 77

Siège : CCI Hauts-de-France | 299 boulevard de Leeds | CS 90028 | 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79  
SIREN : 130 022 718 | NAF : 9411 Z

## 2.6 Avis de la Chambre d'Agriculture



C.C.P.C.  
Enregistrement N°

- 9 NOV. 2023

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour info :

M. Luc Foly

Président de la Communauté de  
Commune Pévèle Carembault  
85 rue de Roubaix  
59242 Templeuve-en-Pévèle

Service : Aménagement Territorial  
Nos références : CD / RL / IM / 2023 - 679  
Dossier suivi par : Rénaud Lefebvre  
Vos références : [renald.lefebvre@npdc.chambagri.fr](mailto:renald.lefebvre@npdc.chambagri.fr)  
Objet : Révision allégée n°4 du PLU de Bachy

Saint-Laurent-Blangy, lundi 6 novembre 2023

### Siège administratif

56 avenue Roger Salengro  
BP 80039  
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le dossier de révision allégée du PLU de Bachy et nous vous en remercions.

Après analyse du dossier, nous vous informons que ce projet de révision allégée n'appelle **pas d'observation particulière** de la part de notre établissement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président,

Christian DURLIN



### Siège social

299 Boulevard de Leeds  
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Établissement public  
Loi du 31/01/1924  
Siret 130 013 543 00033  
APE 9411Z

[www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr)

## 2.7 Avis de la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

  
**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le  
**21 DEC. 2023**

Secrétariat de la commission départementale de  
préservation des espaces naturels, agricoles et  
forestiers  
Affaire suivie par : Nouamane LAHMAR  
ddtm-cdpénaf-secretariat@nord.gouv.fr

Le président de la commission départementale de  
préservation des espaces naturels, agricoles et  
forestiers

à

Communauté de communes pévèle carembault  
141 rue nationale - BP 63  
59710 Pont-à-Marcq

### **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers**

#### **Avis sur la révision à modalités allégées du PLU de BACHY Avis sur les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)**

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu l'article L151-13 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementale et  
interdépartementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2015 modifié portant création de la commission départementale de  
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2023 portant composition de la commission départementale de  
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 24 janvier 2022 nommant M. Antoine  
LEBEL en tant que directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu le dossier reçu au secrétariat de la commission le 18 octobre 2023 ;

Vu le PLU de Bachy approuvé en date du 05 janvier 2007 ;

Vu l'avis défavorable rendu par la CDPENAF en date du 18 mars 2021 ;

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex  
Tél. : 03 28 03 83 00  
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)  
Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Vu le rapport de la DDTM du Nord présenté en séance aux membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Entendu les membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Considérant les espaces agricoles, naturels et forestiers sur la commune ;

Considérant le STECAL Nh, déjà existant au PLU actuel : Secteur naturel d'habitat ;

Considérant que le projet de révision allégée consiste uniquement à l'ajout de 2 STECAL Nh d'une superficie globale de 10 201m<sup>2</sup> et l'identification d'un bâtiment comme pouvant changer de destination ;

Considérant que le projet de révision allégée réduit l'impact sur la prairie en prenant uniquement l'emprise des bâtiments, passant ainsi d'une superficie des 2 STECAL de 13 177m<sup>2</sup> à 10 201m<sup>2</sup> ;

Considérant qu'il n'y a plus d'activité agricole sur les extensions des STECAL sus-mentionnés ;

Les membres de la CDPENAF réunis à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord le 07 décembre 2023 sous la présidence de Mme Anne-Sophie THOUZE, cheffe du service études, planification et analyses territoriales représentant le préfet du Nord, empêché, émettent :

Sur les deux nouveaux STECAL Nh

Un avis **favorable avec 11 voix « pour » et 1 abstention**

Le président de la commission ne prend pas part au vote.

Motivations :

La commission souligne que la commune a pris en compte les remarques formulées par les membres en préservant la prairie permanente en place, limitant ainsi l'impact agricole lié à la création des deux STECAL.

Pour le président de la commission départementale de  
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,  
La cheffe de service études, planification et analyses  
territoriales



Anne-Sophie THOUZE

Copie : Service Territorial Centre

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex  
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)